



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 22 mai 2023

Département de Lot et Garonne

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 44	Date convocation : 16/05/2023
Pouvoirs de vote : 1 en cours de séance	Date d'affichage : 16/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°58-2023 – GEMAPI
Demande de subventions pour des actions de communication du PAPI Lot

*Acte rendu exécutoire après le dépôt en
 Préfecture : 30/05/2023
 Publication : 30/05/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X			Départ à 18h30 – Pouvoir donné à M. Pedurand (à partir de la délibération 58-2023)		
PEDURAND Michel	X						
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane					X	
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X					
MONHEURT	ARMAND José	X					

	MONTREZAILLAGENAIS	LIENARD Jacqueline	X			
NICOLE		COLLADO François	X			
PORT-STE-MARIE		LARROY Jacques	X			
		GENTILET J-Pierre	X			
		ARCAS Elisabeth	X			
		LIENARD Pascale	X			
PRAYSSAS		BOUSQUIER Philippe	X			
		RUGGERI Aldo	X			
PUCH d'AGENAIS		MAILLE Alain	X			
RAZIMET		TEULLET Daniel	X			
SAINT-LAURENT		TREVISAN Jocelyne	X			
SAINT-LEGER		SAUBOI Bernard	X			
SAINT-LEON		BUGER Nathalie	X			
SAINT-PIERRE de BUZET		YON Patrick	X			
SAINT-SALVY		VISINTIN Jacques	X		Arrivée à 17h53 – délibération 50-2023	
SAINT-SARDOS		MAS Xavier	X			
SEMBAS		LASCOMBES Aurore	X			
Soit, pour cette séance :			45			1

A été nommé Secrétaire de séance : Nathalie BUGER

Délibération n°58-2023 – GEMAPI
Demande de subventions pour des actions de communication du PAPI Lot

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Prefecture : 30/05/2023
Publication : 30/05/2023

Exposé des motifs :

Monsieur Jean Pierre Causero, Vice-président en charge de la GEMAPI, présente les éléments suivants :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lot anime un dispositif dénommé Plan d'Actions Prévention Inondations (PAPI) permettant à l'ensemble des structures de bassin de bénéficier de subventions pour la réalisation des opérations inscrites dans ledit PAPI.

La Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas est maître d'ouvrage de l'action n°130 intitulée « développer la communication et la sensibilisation de la population sur la thématique inondation sur le territoire de la confluence Lot/Garonne ».

~~~~~

**Vu** le plan de financement suivant :

Montant estimatif : 30 000 € TTC sur une période de 3 ans (2024- 2027)

|                                 | Part %       | Montant (€ TTC) |
|---------------------------------|--------------|-----------------|
| Maitre d'ouvrage                | 20           | 6 000           |
| Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM) | 80           | 24 000          |
| <b>TOTAL</b>                    | <b>100 %</b> | <b>30 000 €</b> |

**Vu** l'avis favorable de la Commission GEMAPI en date du 25 avril 2023 ;

**Considérant** la nécessité d'arbitrer sur le montant alloué à la stratégie de communication pour bénéficier des subventions allouées par le PAPI du Lot ;

**Il est proposé :**

**De valider le plan de financement proposé ci-dessus, afin de bénéficier des subventions allouées pour la mise en place d'actions de communication dès l'année 2024.**

**Ouï** l'exposé de Monsieur Jean Pierre Causero, Vice-président en charge de la GEMAPI,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*45 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention*

**1. Valide le plan de financement suivant :**

|                                 | Part % | Montant (€ TTC) |
|---------------------------------|--------|-----------------|
| Maitre d'ouvrage                | 20     | 6 000           |
| Etat – Fonds Barnier (ou FPRNM) | 80     | 24 000          |
| TOTAL                           | 100 %  | 30 000 €        |

**2. Autorise le Président à signer l'ensemble des actes relatifs à cette délibération.**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
Michel MASSET



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS".

La secrétaire de séance,  
Nathalie Buger



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text: "COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLUENT ET COTEAUX de PRAYSSAS".